****

**DECLARATION D’ACHEVEMENT DE L’OPERATION**

Pour une opération d’investissement subventionnée par la Région Normandie

**Référence :**

**Bénéficiaire :**

**Désignation de l’opération :**

**Montant de la dépense subventionnable :**

**Montant de la subvention régionale :**

Vu la délibération du Conseil Régional n° AP D 21-07-25 du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement des subventions régionales de Normandie,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du …………………….portant attribution de la subvention susvisée.

**CERTIFIE**

que l’opération ci-dessus désignée est déclarée achevée le …….……….

Fait à ………………., le…………………….

Le bénéficiaire, (signature et cachet)

Dans le cas de travaux, études ou acquisitions immobilières, l’achèvement de l’opération doit avoir lieu au plus tard quatre ans et 6 mois à compter de la date de la délibération attributive de subvention, et cette déclaration doit être adressée au Service Pilotage du Financement de l'Apprentissage au plus tard cinq ans après cette même date en accompagnement de la demande de versement du solde.